Bureau du BURKINA FASO
Parcelle 11, Lot 36, Section RR, Zone C, Secteur 15
OUAGA 2000, OUAGADOUGOU

Avis d'appel à candidature pour la sélection d'une société de gardiennage

Dans le cadre de ses activités, le bureau de l'ONG MINES ADVISORY GROUP (MAG) lance un appel à candidature en vue de la sélection d'une société spécialisée dans les services de gardiennage et de surveillance de locaux.

Les Termes de Référence (TDR) ainsi que le formulaire d'enregistrement des fournisseurs peuvent être retirés et les offres déposées à l'adresse suivante :

Mines Advisory Group, Bureau du BURKINA FASO
Parcelle 11, Lot 36, Section RR, Zone C, Secteur 15, OUAGA 2000,
non loin du camp Baba SY
OUAGADOUGOU, BURKINA FASO

Les sociétés intéressées peuvent retirer les termes de références (TDR) ainsi que le formulaire d'enregistrement des fournisseurs afin de préparer leurs offres et de les déposer à l'adresse indiquée ci-dessus à partir du **mardi 17 novembre 2026 au mardi 01 décembre 2026 à 16h00 mn.**
Durant la durée d'ouverture de la procédure, toute demande d'éclaircissements pourra être adressée à l'adresse email suivante : tenders.bf@maginternantional.org ou au 05 01 37 09.

Veuillez noter que :

- Cet appel d'offres est ouvert uniquement pour les sociétés exerçant dans le domaine précisé ;
- Cet appel d'offres ne peut être considéré comme une promesse d'engagement vis-à-vis de MAG de quelque nature que ce soit ;
- Les frais éventuels liés à la préparation de l'offre à soumettre sont entièrement à la charge des soumissionnaires et ne donneront lieu à aucun remboursement de la part de MAG.
- Toutes les offres seront rédigées en français.

Le calendrier prévisionnel de la procédure est le suivant :

1. Date de début et fin de retrait des TDR : **10/11/2026 au 17/11/2026 à 16h00**
2. Date de fin de remise des Offres : **01/12/2026**
3. Date probable de début de contrat : **16/12/2026**

Toutes les offres seront libellées en français et en Francs CFA.
MAG se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler la présente procédure à tout moment sans obligation d'indemnisation des soumissionnaires ;
Seules les entreprises présélectionnées seront contactées ;
Les candidats devront être en règle vis-à-vis des administrations fiscales et sociales du Burkina Faso.

Ouagadougou, le 10 novembre 2026
Pour MAG

Médéna Fabrice TENU
Directeur Pays – Burkina Faso